



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2025 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-2024, AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES LA HAUTEUR DES HAIES DE CÈDRES, LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX FRÊNES AINSI QUE LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNNE ALLÉE D'ACCÈS À UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mars 2025, a adopté le projet de règlement numéro 04-2025 visant la modification du Règlement de zonage numéro 15-2024, afin de modifier les normes relatives à la hauteur des haies de cèdres, les dispositions applicables aux frênes ainsi que les dispositions concernant l'aménagement d'une allée d'accès à un garage privé détaché

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 1 avril 2024 à 19 h 30, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac.

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 4 mars 2025

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, le 17 mars 2025.



Stéphane Giguère  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 04-2025 [...] en affichant une copie entre 9 h et 16 h 30, le dix-septième jour du mois de mars de l'an deux-mille-vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110 chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de mars de l'an deux-mille-vingt-cinq.



**Stéphane Giguère**  
Directeur général